



الكونفدرالية النقابية للقوى المنتجة

مسجلة بوزارة العمل تحت رقم 30 بتاريخ : 04 فيفري 1991

Agraw Anemlay N Yighallen N Ufares
Confédération Syndicale Des Forces Productives
COSYFOP

Communiqué N° 02

Concernant la détention arbitraire du syndicaliste Ali Mammeri

Cela fait plus de 48 heures qu'Ali Mammeri, président du syndicat des fonctionnaires du secteur de la culture affilié à la COSYFOP, a été arrêté de manière arbitraire par des agents de sécurité en civil sur son lieu de travail dans la wilaya d'Oum El Bouaghi.

Nous remercions toutes les organisations internationales et les défenseurs des droits de l'homme qui ont réagi rapidement en exprimant leur solidarité avec Ali Mammeri dès les premières heures de son arrestation.

Depuis la matinée du 19 mars 2025, sa famille tente en vain d'obtenir des informations sur le lieu de sa détention. La police d'Oum El Bouaghi a refusé de fournir tout détail concernant son arrestation, aggravant ainsi l'inquiétude de ses proches quant à sa sécurité. Toutefois, des sources non officielles indiquent qu'il aurait été transféré à la wilaya de Constantine pour une « enquête approfondie », sans aucune précision sur la nature de cette enquête ni sur les charges retenues contre lui.

Ce qui est particulièrement préoccupant, c'est qu'Ali Mammeri n'a pas été autorisé à contacter un membre de sa famille ou son avocat, le privant ainsi de son droit fondamental à informer ses proches de son état de santé physique et mentale. De telles pratiques, selon les normes internationales des droits de l'homme, s'apparentent à une disparition forcée, une violation grave du droit international et des conventions ratifiées par l'Algérie.

Nous condamnons fermement ces agissements des autorités de sécurité et tenons le gouvernement algérien pleinement responsable de ces violations qui ciblent les militants syndicaux et les défenseurs des droits humains. Nous allons adresser des lettres urgentes au Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires afin de les alerter sur cette situation critique et de demander une intervention immédiate pour assurer la libération d'Ali Mammeri et faire toute la lumière sur son sort.

Nous considérons son arrestation comme une réponse directe du gouvernement à la requête du Comité de la liberté syndicale de l'Organisation internationale du travail (OIT) concernant son transfert arbitraire de son lieu de travail après sa nomination en tant que représentant des employés du secteur de la culture. Nous rappelons aux autorités algériennes que toute forme de répression à l'encontre d'une personne visée par une recommandation ou une requête d'un organe de contrôle de l'OIT constitue une mesure de rétorsion et en conséquence une violation flagrante de la Convention n°87 sur la liberté syndicale, ratifiée par l'Algérie.

Nous nous engageons à défendre Ali Mammeri sur la scène internationale et à coordonner nos efforts avec les organisations de défense des droits humains et les fédérations syndicales internationales pour obtenir sa libération immédiate. Nous envisageons également d'organiser une action de protestation à Genève, siège du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, afin de dénoncer la répression continue contre les syndicats indépendants en Algérie et d'alerter la communauté internationale sur ces violations répétées.

Nous appelons la communauté internationale et les organisations de défense des droits de l'homme à manifester une solidarité active en exerçant des pressions sur le gouvernement algérien pour mettre fin à ces atteintes aux droits syndicaux et aux libertés fondamentales. Nous affirmons que le silence face à de telles injustices ne saurait être toléré, et nous continuerons à œuvrer pour que la vérité éclate et que justice soit rendue.

Signé :

Le Bureau National

Confédération Syndicale des Forces Productives



Date : 21/03/2025

Adresse : siège sous scellé par le gouvernement algérien depuis 2020

Email : cosyfop.alg@gmail.com/

site internet : www.cosyfop.org/